

# Guide des dispositifs « ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE »



# Dispositif interinstitutionnel « Accompagnement à la scolarité »

## Quels sont les objectifs ?

### ⇒ Du côté des enfants

- Leur fournir des méthodes et des approches qui vont faciliter l'acquisition du savoir,
- Développer leur autonomie,
- Mettre en valeur leurs compétences, leurs acquis,
- Elargir leurs centres d'intérêts, leur proposer une ouverture culturelle.

### ⇒ Du côté des parents

- Contribuer à une plus grande implication de ces derniers dans le suivi de la scolarité de leurs enfants,
- Les associer aux actions dans un souci notamment de renforcer et d'améliorer leurs relations avec l'école,
- Leur proposer un espace d'information, de dialogue, de soutien et de médiation,
- Les soutenir dans leur rôle éducatif au regard de la scolarité de leur enfant.

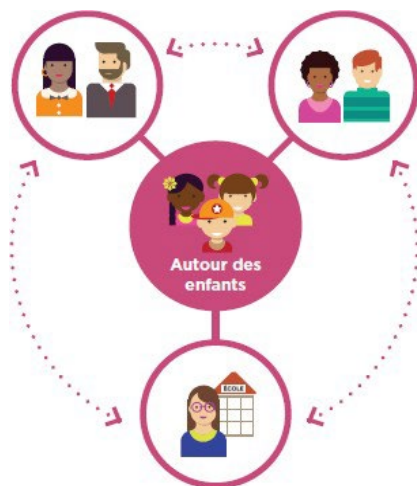
## Qui sont les acteurs ?

### *Parents*

Pour aider leur enfant dans leur scolarité

### *Accompagnateurs*

Un porteur de projet qui met à disposition :  
- un coordonnateur qui organise et encadre les accompagnateurs,  
- des accompagnateurs salariés ou bénévoles qui assurent l'accompagnement des enfants et le lien avec leur famille.



### *Ecole/Enseignants*

Pour orienter votre enfant dans sa scolarité et apporter leur appui au projet d'accompagnement scolaire

*Ensemble pour la réussite des enfants.*

## A qui s'adressent-t-ils ?

- A toutes les familles et à tous les collégiens volontaires.

## Que proposent-t-ils ?

- Un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement des tâches demandées par ses professeurs.
- Une offre conçue en fonction des besoins des élèves : organisation du travail, formalisation des enjeux du travail à faire, prise de conscience de la manière dont l'élève travaille, encouragement de la coopération entre élèves.



# Education nationale - Devoirs faits

## Quels sont les objectifs ?

- Favoriser l'autonomie des élèves.
- Permettre aux collégiens de bénéficier d'une aide appropriée au sein du collège afin de rentrer chez eux « devoirs faits ».
- Donner du sens au travail personnel.

## Qui sont les acteurs ?

- Les instances et acteurs de l'établissement :
  - Les professeurs et professeurs documentalistes,
  - Les conseillers principaux d'Education (Cpe),
  - Les assistants d'Education.
- Les acteurs susceptibles d'intervenir dans l'établissement :
  - Des associations agréées qui interviennent dans le domaine de l'aide aux devoirs,
  - Les volontaires du service civique.



## A qui s'adresse-t-il ?

### ⇒ Aux enfants et jeunes scolarisés du CP au lycée

- Qui ne disposent pas dans leur environnement familial et social de l'appui et des ressources pour s'épanouir à l'école,
- Pour lesquels un besoin a été repéré en concertation avec les établissements scolaires.

### ⇒ A leurs parents

## Que propose-t-il ?

**L'enfant est accueilli au sein d'un groupe de 8 à 12, en dehors du temps de classe.**

Les accompagnateurs proposent :

- ✓ un temps d'écoute et d'échange
- ✓ de l'aide dans l'organisation du travail personnel,
- ✓ des projets culturels (musées, bibliothèques, théâtre...)
- ✓ des activités :
  - d'expression (théâtre...)
  - manuelles (peintures...),
  - scientifiques, informatique...
- ✓ des supports d'apprentissage ludiques.

**Des temps de rencontres sont proposés aux parents ainsi que des activités avec leur enfant.**

# Education nationale

## Accompagnement éducatif (Ecoles)

### Quels sont les objectifs ?

- Permettre aux élèves de bénéficier d'une aide méthodologique et de l'ouverture à des activités artistiques, culturelles et sportives.
- Valoriser les compétences de l'élève.
- Permettre à l'élève de progresser tant dans ses résultats que dans ses attitudes.

### Qui sont les acteurs ?

- Les enseignants



## A qui s'adresse-t-il ?

- Aux élèves en difficulté passagère.
- Aux élèves que les parents ne sont pas en mesure d'aider dans leurs apprentissages (parents ne maîtrisant pas suffisamment la langue française par exemple).
- Aux élèves ayant besoin d'une ouverture culturelle, artistique ou sportive.

## Que propose-t-il ?

- L'élève est accueilli le soir après les cours dans les locaux scolaires pour bénéficier d'une aide aux devoirs et aux leçons, mais aussi des activités sportives, artistiques et culturelles.



## Une démarche partenariale

Un agrément délivré chaque année par la Caf sous l'égide d'un comité technique auquel participent les partenaires institutionnels.

La Caf, l'Etat, l'Education Nationale  
la Msa et le Département

